



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@cbbrianconnais.fr
www.cbbrianconnais.fr

Technique, environnement et développement durable

DELIBERATION
N°2012-91 du 19 juin 2012

OBJET : Convention MOD SIEpB : mises aux normes éclairage public des ZA

Rapporteur : M. Le Président

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

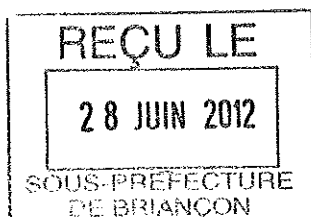
Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.



Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de gestion des zones d'activité d'intérêt communautaire,

Considérant qu'au titre de la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, la collectivité doit assurer la maintenance et l'entretien de l'éclairage public de ces zones,

Vu l'opération menée par le Syndicat Intercommunal d'Éclairage public du Briançonnais visant à mettre aux normes les coffrets et candélabres d'éclairage public du territoire de ses communes membres,

Considérant l'opportunité que peut représenter pour notre collectivité la possibilité de s'appuyer sur le savoir faire du-dit syndicat en lui confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces mêmes opérations pour les dispositifs d'éclairage public des ZA d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finance en date du 4 juin 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 juin 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes de l'éclairage public des zones d'activité de la Communauté de Communes jointe en annexe,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **27 JUIN 2012**

Date affichage : **29 JUIN 2012**